

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 27 janvier 1912

No 25

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 385. — Les Quarante-Heures de la semaine, 385. — Apostolat de la prière, 386. — La réforme du Bréviaire, 386. — Le chant liturgique 391 — Bibliographie, 399.

Calendrier

28	DIM.	*vr	IV après l'Epiph. <i>Kyr.</i> du dim., I Vêp. du suiv. <i>O Doctor</i> , mém. du dim. et de S. Raymond de Pennafort, (II vêp.)
29	Lundi	b	S. François de Sales, évêque et docteur.
30	Mardi	†r	Ste Martine, vierge et martyre.
31	Mercredi	b	S. Pierre Nolasque confesseur.
1	Jeu. di	r	S. Ignace, évêque et martyr.
2	Vend.	b	Purification de la B. V. M., 2 cl. (<i>Ave Regina</i>).
3	Sam.	b	S. Hilaire, évêque et doc. (14 janv.)

(b) Le signe * indique qu'il faut mettre aux Vêpres la couleur indiquée pour le lendemain.

Les Quarante-Heures de la semaine

29 janvier, Bienville. — 30, Sainte-Martine. — 31, Couvent de Plessisville. — 1er, février, Cap-Santé. — 3, Couvent de Saint-Michel.

Apostolat de la prière

— o —

Intention générale pour février 1912. ; *l'horreur du péché.*

Le monde boit l'iniquité comme l'eau : le monde ignore jusqu'à la notion du péché, et si tant de chrétiens vivent ordinairement en état de péché, c'est parce que, ne voyant en lui que le plaisir qu'il apporte, ils oublient ce qu'il est. Le péché est, en somme, le seul vrai mal de l'homme, puisque seul, il engage la vraie vie de l'homme qui est la vie éternelle. Tout péché est une *folie* : il dresse l'homme contre Dieu ; une *lâcheté* : — nous n'avons jamais que des raisons mauvaises de nous révolter contre les commandements ; une *ingratitude* : — nous tournons contre Dieu tout ce que nous tenons de lui ; une *souveraine imprudence* enfin : il engage notre salut.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR FÉVRIER

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier, pour que tous les hommes fuient comme le plus grand des malheurs le péché et ses occasions.

Résolution apostolique : Non seulement fuir le péché et ses occasions, mais en détourner les autres et servir Dieu en réparation des péchés sans nombre commis chaque jour.

— o —

La réforme du bréviaire

— o —

Extraits des Rubriques placées en tête du Psalterium novo ordine dispositum.

TITRE I. — *Manière de réciter l'office divin d'après le nouvel ordre du Psautier.*

4. A Matines, les leçons du I^{er} Nocturne seront toujours prises de l'Écriture courante (bien que le Bréviaire indique parfois des leçons tirées du commun), sauf aux fêtes de Notre-Sei-

gneur, de la Vierge (quel qu'en soit le rite), les anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des apôtres, aux doubles de I^{re} ou de II^e classe ; sauf aussi aux fêtes qui possèdent des leçons propres mais non tirées du commun, ou qui tombent aux fêtes n'ayant pas de leçons de l'Écriture et obligeant, par conséquent, à emprunter les leçons au Commun. Quant aux fêtes qui comportaient jusqu'à présent des leçons du Commun avec des répons propres, qu'on maintienne ces leçons avec les répons propres.

5. En conséquence, aux fêtes doubles et semi-doubles non exceptées ci-dessus, on dira l'office comme il suit :

A Matines, Invitatoire, hymne, leçons du II^e et du III^e nocturne et répons des trois nocturnes, *propres ou du commun* ; antiennes, psaumes et versets des trois nocturnes, ainsi que les leçons du I^{er} nocturne, de la *férie courante*.

A Laudes et aux Vêpres, antiennes et psaumes de la *férie* ; capitule, hymne, versets, antienne de *Benedictus* et de *Magnificat* et oraisons du propre ou du commun.

Aux Petites-Heures et à Complies, les antiennes et les psaumes se disent toujours de la *férie*. A Prime, on lit pour leçon brève le capitule de None, du propre ou du commun. A Tierce, Sexte et None, le capitule, le répons bref et les oraisons sont également tirés soit du propre, soit du commun.

TITRE III. — *Occurrence accidentelle et translation de fêtes.*

4. Les fêtes doubles majeures de toute dignité et les doubles mineures de Docteurs de l'Église ne peuvent plus être transférées. Quand elles sont empêchées, qu'on en fasse mémoire, comme il est prescrit dans les Rubriques pour les autres doubles mineures empêchées... sauf quand elles coïncident avec des fêtes doubles de I^{re} classe, qui ne comportent d'autres mémoires que celles du dimanche courant, de la *férie* ou d'une octave privilégiée.

TITRE VIII. — *Offices votifs et autres offices ajoutés*

Cette nouvelle disposition du psautier supprimant les causes de l'Indult général du 5 juillet 1853 pour les offices votifs, ces offices et les autres semblables concédés par des Indults particuliers sont absolument abolis et déclarés tels.

2. Cesse également l'obligation de réciter au chœur, aux jours prescrits par les Rubriques en vigueur jusqu'à maintenant, le petit office de la Sainte Vierge, l'office des morts, ainsi que les psaumes graduels et de la pénitence. Les Chapitres qui étaient tenus à ces offices par une constitution spéciale ou une fondation pourront les faire commuer par le Saint-Siège.

3. Le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations, il demeure obligatoire de réciter les Litanies des saints, même en dehors du chœur.

TITRE X. — *Messes des dimanches et fêtes et messes des morts.*

5. Rien n'est changé aux règles concernant les messes des morts chantées. Quant aux messes basses, elles ne sont permises, aux fêtes doubles, que le jour de l'obit, ou le jour qui en tient lieu, à condition qu'il ne tombe avec une fête de précepte ou un double de I^{re} ou de II^e classe ou une fête exclusive des doubles de I^{re} classe. Quant aux messes basses des morts à dire les jours de rite semi double ou simple, elles ne pourront être célébrées à l'avenir aux fêtes énumérées au numéro 2 [fêtes de Carême, des Quatre-Temps, II^e des Rogations, vigiles, fête où l'on anticipe ou l'on reporte la messe d'un dimanche], sauf l'exception qui y est admise [premier jour libre de chaque semaine d'après le calendrier de l'église où se dit la messe]. Il sera cependant permis, dans ces messes de la fête, d'ajouter une oraison pour les morts auxquels le Saint Sacrifice est appliqué, et cela en dernier lieu, comme y autorise la rubrique du missel. Mais comme, pour que soient appliquées les indulgences de l'autel privilégié, les messes des morts devaient jusqu'à ce jour être célébrées en noir, le Souverain Pontife daigne accorder à l'avenir ces indulgences, même si l'on dit la messe de la fête, avec oraison pour les défunts. Aux autres fêtes de l'année non exceptées au numéro 2, ainsi qu'aux semi-doubles tombant pendant les octaves non privilégiées et aux simples, on pourra dire les messes des morts et les autres messes votives conformément aux rubriques.

Prescriptions temporaires

IV. Jusqu'à ce que cette nouvelle correction du Bréviaire et du Missel romain, décrétée par le Saint-Père soit publiée :

a) Les calendriers perpétuels n'ont pas à être soumis à la révision et à l'approbation de la Sacrée Congrégation des Rites ;

b) Qu'on ne présente aucune supplique pour relever le rite des fêtes ou en ajouter de nouvelles :

c) Que les Ordinaires et les Supérieurs de Réguliers prescrivent les fêtes particulières, soit de la Vierge, soit des Saints ou Bienheureux du rite double majeur ou mineur, assignées aux dimanches, dont il doit-être fait mémoire aux premières et aux secondes vêpres, à laudes et à la messe, ou qu'ils s'occupent, après avoir présenté à la Sacrée Congrégation des Rites, de solides motifs, de les transférer à un autre jour, ou enfin de les omettre.

Ordre du Psautier

RÉPARTI ENTRE LES DIVERSES HEURES DE L'OFFICE

Nous intéresserons assurément le clergé en indiquant la nouvelle répartition du psautier pour l'office. Bien entendu, du reste, cette liste ne peut être d'aucune utilité pour la récitation du bréviaire, sans les rubriques qui remplissent la première partie du volume édité par la Typographie vaticane.

DIMANCHE

Matines. — Psaumes 1, 2, 3, 8, 9, 10.

Laudes. — Ps. 92, 99, 62. Cantique *Benedicite*. Ps. 148.

Prime. — Ps. 117, 53, 118.

Tierce. — Ps. 118 (suite).

Sexte. — Ps. 118 (suite).

None. — Ps. 118 (suite).

Vêpres. — Ps. 109, 110, 111, 112, 113.

Complies. — Ps. 4, 90, 133.

LUNDI

Matines. — Ps. 13, 14, 16, 17, 19, 20, 29.

Laudes. — Ps. 46, 5, 28. Cantique *Benedictus es* Ps. 116.

Prime. — Ps. 23, 18.

Tierce. — Ps. 26, 27.

Sexte. — Ps. 30.

None. — Ps. 31, 32.

Vépres. — Ps. 114, 115, 119, 120, 121.

Complies. — Ps. 6, 7.

MARDI

Matines. — Ps. 34, 36, 37, 38.

Laudes. — Ps. 95, 42, 66. Cantique *Magnus es.* Ps. 134.

Prime. — Ps. 24.

Tierce. — Ps. 39.

Sexte. — Ps. 40, 41.

None. — Ps. 43.

Vépres. — Ps. 122, 123, 124, 125, 126.

Complies. — Ps. 11, 12, 15.

MERCREDI

Matines. — Ps. 44, 45, 47, 48, 49, 50.

Laudes. — Ps. 96, 64, 100. Cantique *Hymnum.* Ps. 145.

Prime. — Ps. 25, 51, 52.

Tierce. — Ps. 53, 54.

Sexte. — Ps. 55, 56, 57.

None. — Ps. 58, 29.

Vépres. — Ps. 127, 128, 129, 130, 131.

Complies. — Ps. 33, 60.

JEUDI

Matines. — Ps. 61, 65, 67, 68.

Laudes. — Ps. 97, 89, 35. Cantique *Audite verbum.* Ps. 146.

Prime. — Ps. 22, 71.

Tierce. — Ps. 72.

Sexte. — Ps. 73.

None. — Ps. 74, 75.

Vépres. — Ps. 132, 135, 136, 137.

Complies. — Ps. 69, 70.

VENDREDI

Matines. — Ps. 77, 78, 80, 82.

Laudes. — Ps. 98, 142, 84. Cantique *Vere tu es.* Ps. 147.

Prime. — Ps. 21.

Tierce. — Ps. 79, 81.

Sexte. — Ps. 83, 86.

None. — Ps. 88.

Vépres. — Ps. 133, 139, 140, 141.

Complies. — Ps. 76, 85.

SAMEDI

Matines. — Ps. 104, 105, 106.

Laudes. — Ps. 149, 63. Cantique *Miserere nostri*. Ps. 150.

Prime. — Ps. 93, 107.

Tierce. — Ps. 101.

Sexte. — Ps. 103.

None. — Ps. 108.

Vêpres. — Ps. 143, 144.

Complies. — Ps. 87, 102.

* *

A l'office ferial de l'Avent, du Carême et des vigiles, d'autres psaumes et un autre cantique sont indiqués.

* *

Chaque Heure de l'Office comprend le même nombre de psaumes qu'autrefois, mais plusieurs psaumes ont été fractionnés.

Chant liturgique

— o —

Méthode courte et facile pour rendre notre plain-chant conforme au rythme grégorien
(Continué de la page 362.)

Dans l'étude détaillée que nous allons faire des différentes sortes de chant liturgique, nous nous arrêterons surtout à l'application pratique des principes déjà émis, par des exemples variés, les uns pour faire connaître les défauts dans lesquels nous pouvons tomber et apprendre à les éviter, les autres pour exposer clairement une pièce bien exécutée qui servira de modèle à toutes les autres.

I. CHANTS RÉCITATIFS

Les chants récitatifs sont tous ceux qui se rapprochent le plus de la simple lecture v. g. les oraisons, les épîtres, les évangiles, les psaumes etc.

On peut voir par son appellation même (récitatif) que cette espèce de chant n'est autre chose qu'une lecture chantée, c-à-d.

1° que la voix est plus soutenue que dans la lecture simple, 2° que la majeure partie du texte simple coule sur la même corde, 3° dans certains morceaux il y a des inflexions servant à ponctuer la phrase et appartenant à une échelle commune.

Il importe donc extrêmement, pour bien exécuter ces chants, de bien observer toutes les règles d'une lecture intelligente et intelligible. Est-il nécessaire ici de rappeler ces règles ? 1° Bien articuler, 2° donner à chaque voyelle son son propre, 3° bien sonner chaque consonne, 4° bien lire les syllabes d'un même mot, 5° bien donner l'accent, 6° ne faire aucun mouvement saccadé surtout dans le corps d'un mot, 7° unir les mots que le sens unit pour former les membres de phrases et les phrases, 8° bien observer les signes de ponctuation par des repos ou des prolongations de son plus ou moins longues selon le sens, etc.

Nous commencerons par les chants que le prêtre exécute à l'autel.

N'est-il pas vrai que s'il est un chant qui doit être pieux et porter à la piété, c'est bien celui du célébrant ? Sans doute il n'est pas donné à tout le monde d'avoir une belle voix ; il faut bien se contenter de celle que Dieu nous a donnée. Cependant, bien souvent nous pouvons et nous devons la corriger et l'améliorer si elle a des défauts.

Pas de fausse humilité, ou plutôt pas d'humilité à *crochet* : Ce que nous faisons à l'autel est bien pour Dieu : que notre chant soit aussi pour Lui, *quantum potes tantum aude*, parce qu'il mérite tout notre soin et davantage. Donc, que ceux qui ont une belle voix la cultivent encore davantage, *numquam satis*, et s'appliquent toujours à rendre le mieux possible tout le chant qu'ils ont à exécuter au Saint Sacrifice et à l'Office, et A. M. D. G. et pour l'édification des fidèles. Ceux qui n'ont pas l'avantage d'une belle voix peuvent cependant, par une application constante, corriger les défauts : les voix absolument *revêches* à toute amélioration sont assez rares.

Dans tous les cas, on peut toujours ne pas crier, et lire sensément et posément ; le but sera atteint, puisque Dieu ne demande que la bonne volonté, et les fidèles eux-mêmes en seront édifiés.

Ces quelques remarques sont applicables à tous les chants qui s'exécutent à l'église.

Les Oraisons

Il y a trois tons pour les Oraisons :

1° Le ton *simple férial* se chante d'un bout à l'autre *recto tono*, en marquant les phrases de la prière par de simples pauses. On ne s'en sert qu'avec la grande conclusion. C'est ce ton qui est usité à tout l'Office des fêtes simples et des fêtes, à l'Office des Morts, ainsi qu'aux petites heures des dimanches et fêtes de tous les degrés (hormis Tierce avant une Messe pontificale.) Le même ton est encore adopté dans diverses bénédictions et prières liturgiques.

2° Le ton *férial* se chante aussi *recto tono* jusqu'à la dernière syllabe (ou l'avant-dernière selon l'accent) où l'on baisse d'une tierce mineure ; la même inflexion se fait une seconde fois à la fin de la conclusion.

Si plusieurs Oraisons se succèdent sous la même conclusion, comme aux Litanies des Saints, les Oraisons du salut du Saint Sacrement, on fait l'inflexion à la fin de la dernière Oraison seulement.

Ce ton (*férial*) s'emploie en général pour toutes les Oraisons qui ont la petite conclusion ; notamment à celle des Antiennes finales de l'Office, à l'Oraison *Dirigere* de Prime, l'Office des Morts mensuel, la Bénédiction du T. S. Sacrement, les processions, etc.

3° Le ton *solennel* s'emploie quand l'Office est semi-double, ou double, ou du dimanche, à Matinés et Laudes, à la Messe, à Vêpres et à Tierce suivie d'une Messe pontificale.

Il y a trois coupes ou distinctions : la première est ordinairement signalée par deux points ; la seconde marquée par le point et virgule ; la troisième à la fin de l'Oraison, laquelle, tout en se chantant *recto tono*, doit ressortir par l'élargissement donné à la mélodie.

La conclusion, quelle qu'elle soit, s'adapte toujours à celle qui vient d'être indiquée ; on supprime naturellement l'inflexion du demi-ton avec la conclusion *Qui vivis et regnas* et *Qui tecum vivit et regnat*. Lorsque l'Oraison est longue, on peut réitérer les modulations, surtout la seconde ; au contraire, si elle est très courte, on ne fait que la première inflexion (do, si, la, do, do, Oraison de saint Calixte 13 octobre.)

Du reste, dans les livres où la ponctuation ne serait pas marquée, bien que par ailleurs le texte soit assez étendu, on pourrait suppléer par l'intelligence du texte au défaut des indications graphiques. (Le Chant de la Sainte Eglise par L. D. S., pp. 146 et 147.)

Tout ceci est pour le chant à la romaine. L'édition vaticane a donné pour les Oraisons d'autres inflexions *ad libitum*.

Voyons maintenant à la pratique par des exemples.

Oraison ton simple ferial

Nota. Les syllabes dont le son doit être prolongé sont écrites en italiques pour ponctuer le sens. C'est la première oraison de la messe fériale du *Mercredi des Cendres*. Supposons la clef de *do* 3^e ligne.

Oremus

Præsta, Domine, fidelibus tuis: ut jejuniorum veneranda solemniam et congrua pietate suscipiant, et secunda devotione percurrant. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

Il serait encore plus parfait de faire sentir les autres virgules par un tout petit retard sur la syllabe qui les précède. Qu'on choisisse pour respirer les endroits convenables pour ne rien briser: ainsi on pourra, ou devra même, respirer aux deux points après *tuis* avec une prolongation de son sur *is*; on pourra respirer encore après *solemniam*, mais plus brièvement, de même après *suscipiant*, avec un léger retard, et enfin, au dernier mot *percurrant*, on ralentira davantage en donnant plus d'ampleur à l'accent *cur* et en allongeant la dernière syllabe.

Il faut remarquer cependant que toutes ces prolongations de son sur la dernière syllabe, divisions et subdivisions, se font en adoucissant le son. Toutes ces remarques s'appliquent aussi à la conclusion. N'oublions pas qu'il n'y a aucune inflexion à faire; c'est toujours *do* depuis Oremus inclusivement jusqu'à *sæculorum* aussi inclusivement.

Oraison ton ferial

Tout ce qui a été dit pour le ton simple ferial s'applique à

la lettre au ton *férial*, excepté la finale et la conclusion qui renferment une tierce mineure. En prenant pour exemple le dernier mot de l'Oraison précédente *percurrant, percor* portera *do*, et la dernière *rant* portera *la*, ce qui produit la tierce mineure. La même chose aura lieu pour la conclusion *sæculorum* : *sæculo* portera *do* à chaque syllabe, et la dernière *rum* portera la note *la*, également tierce mineure.

Oraison ton solennel

C'est encore le *recto tono* excepté les trois inflexions mentionnées plus haut. La première inflexion : *do, si, la, do, do*. La seconde : *do, si*. La troisième : ampleur du dernier accent et prolongation de son plus grande, sans exagération cependant. Exemple :

Oremus

Deus, qui nobis sub Sacramento mirabili Passionis tuæ memoriam *reliquisti* : tribue, quæsumus, ita nos Corporis et Sanguinis tui sacra mysteria venerari ; ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus. Qui vivis.

La première inflexion au mot *reliquisti si, la, do, do*. La deuxième au mot *venerari do, do, do, si* ; à la finale *sentiamus*, prolongation du son sans inflexion. A la conclusion : *Qui-vivis*, il n'y aura que la première inflexion *do, si, la, do, do*. Si c'était la grande conclusion : *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum* qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti *Deus*, per omnia sæcula sæculorum, il y aurait les deux inflexions : *tuum, do, si et Sancti Deus, si, la, do, do* et... *sæculorum : lorum* amplifié sans inflexion.

Pour être plus parfait il faudrait indiquer par un tout petit retard la petite pause qu'il y a naturellement après *Deus*, respirer longuement après *reliquisti* ; aussi petite prolongation de son à *tribue*, respirer brièvement après *quæsumus*, respirer plus longuement après l'inflexion *venerari*, à *tuæ*, faire *æ* long, *tiamus* très-long, et la conclusion *tuum*, inflexion *um* long, *Deus* après l'inflexion *Sancti Deus, us* long.

Tout ce qui doit être *recto tono* doit suivre les règles d'une bonne lecture énoncées plus haut.

Il va sans dire que pour bien observer toutes ces règles, il

faut lire posément, prendre le temps de bien respirer sans briser le sens, bien lier les sons et ne pas forcer sa voix.

Il faut prendre assez haut pour se faire entendre, mais éviter de crier, ce qui n'est pas esthétique ni pieux. Chacun prend le ton qui convient à sa voix et au local où il chante.

Celui qui observe bien ces règles est goûté et édifie les fidèles, eût-il même peu de disposition pour le chant par défaut d'organe.

Un exemple maintenant d'Oraison chantée sans ordre ni méthode.

Prenons encore l'Oraison du saint Sacrement chantée à notre manière. Dans cet exemple je pose les syllabes telles que l'oreille les saisit.

Nota. Les voyelles superflues indiquent le défaut d'accentuation en faisant une longue au lieu de l'accent ; le trait est un trait basso de séparation, les syllabes tassées ensemble ne donnant aucun sens indiquent la rupture des mots causée par le mouvement saccadé qui suit la syllabe trop allongée.

Oreemus

*Deus qui noo—bissub sacramenn—tomiraaa—bili Passiooo
nistu —æmemooo—riamreliquiss—ti : Tri—buequæ—sumus
ita nos Corrr—poriset sang—guinis—tuisacra mystee ria
veneraari ; ut redemptiooo—nis tuæfructum in nobis ju—
giter sentiaamus.*

Sans doute tous ne font pas toutes ces fautes de lecture et de prosodie, cependant je les ai entendues de mes oreilles de personnes qui se piquent de bien lire et de bien observer la prosodie, c'est le cas de dire : *Omnis homo mendax*.

La grande erreur vint de la fausse lecture de la musique moderne qui s'est introduite dans notre plain chant. On ne peut pas se faire à l'idée qu'on peut très bien observer les règles d'une bonne lecture en chantant. Cependant n'oublions pas que le rythme de la note *pointillée* suivie d'une *croche* n'existe pas en grégorien ; il appartient à la musique moderne.

Laissons à la musique moderne sa fausse lecture et sa prosodie antiscientifique et adoptons pour notre plain-chant le vrai rythme grégorien qui n'est autre que celui de la lecture bien faite, et alors notre chant, tout mutilé qu'il est, surtout

dans le chant neumatique, aura un tout autre aspect, et spécialement dans le chant récitatif, il ne différera guère du chant romain.

L'ÉPITRE

L'Épître ou leçon de la messe se récite sur le ton direct (*recto tono*). Cependant on y fait, aux points d'interrogation, l'inflexion d'un demi-ton *do, si, si, si, do*.

Dans l'édition vaticane on trouve un autre ton *ad libitum* pour l'Épître et deux, pour l'Évangile.

Cette récitation de l'Épître doit être faite posément d'une manière intelligente et intelligible. Pour cela il faut observer exactement les règles d'une bonne lecture, d'une bonne accentuation et faire les pauses plus ou moins longues avec prolongation selon le sens du texte. A la fin il faut donner plus d'ampleur au dernier accent et ralentir en adoucissant. Si toutes ces règles étaient bien observées, l'Épître, même avec son *recto tono*, serait agréable à l'oreille et profitable à l'âme.

L'ÉVANGILE

Le ton de l'Évangile comprend trois phrases mélodiques : a) devant un point d'interrogation, on chante comme pour l'Épître.

b) devant un point on baisse d'une tierce mineur *do la do*.

c) La fin est marquée par un petit groupe de trois notes *la, si, do*, qui se trouve généralement sur l'avant-dernier accent (principal ou secondaire); autrement dit, cette modulation ne peut se trouver avant la sixième syllabe, ni après la quatrième à partir de la fin. (l'auteur déjà cité, p. 144.)

Donc pour l'Évangile il n'y a aucune inflexion à faire au deux points ni au point et virgule; il n'y a qu'au point ou l'on fait *do, la, do, do, do* et au point d'interrogation *do si si si do* et la finale *la, si, do, do, do*. Tout le reste donc se chante *recto tono*, et suit les règles déjà énoncées pour l'Épître et les Oraisons fériales. On prolonge le son avant les deux points et les points et virgules, on observe aussi autant que possible les autres signes de ponctuation. Pour bien faire tout cela il faut lire posément et prévoir d'avance afin de ne pas arriver à l'improviste aux divisions et subdivisions. Il faut ralentir la dernière inflexion.

EVANGILE

Dominus vobiscum, *recto tono*

Et cum spiritu tuo, aussi *recto tono*

... secundum Mathæum } on baisse sur *dum*.

... secundum Joannem }

... secundum Lucam } on baisse sur *cun*.

... secundum Mareum }

In illo tempore : *do do do do do do*, dixit Jesus discipulis
suis : *recto tono* etc., etc.

Gloria tibi Domine, on baisse sur *bi, (la), do, do, do*.

Il faut éviter avec soin de faire trop longue la note ayant la cadence *la*, ce qui amènerait infailliblement cette fausse lecture : *gloria tiii — biDo — mine* de même qu'on doit chanter *gloria* et non pas *glooo — ria*.

LA PRÉFACE

Le chant de la Préface a les deux formes habituelles ; la forme solennelle et la forme fériale.

La Préface solennelle renferme deux phrases musicales ; il en est de même pour la Préface fériale.

Voici ces deux phrases, avec clef de *fa* sur la troisième ligne : 1^{re} phrase *re, fa, fa, fa, fa, fa, fa, mi, re, re, mi, mi*.

2^{me} phrase : *re, mi, fa, mi, re, do, do, re, mi, re, mi, re*. Ce sont ces deux phrases qui se répètent tout le long de la préface selon la longueur du texte.

De même pour la Préface fériale : 1^{re} phrase *re, fa, fa, fa, fa, fa, mi, re, mi, mi*.

2^{me} phrase : *mi, mi, mi, do, re, mi, re*, qui se répète aussi selon la longueur du texte.

Nota. *Gratias agamus* dans la préface solennelle est un peu différent : *mi re do do re mi re mi fa, mi* sur la syllabe *gra*, *re, do* sur la syllabe *ti*, *do re* sur la syllabe *as* et le reste comme la nôtre.

(A suivre)

GRÉGORIEN

Bibliographie

— o —

— L'ÉDUCATION DE LA CHASTÉTÉ, par M. Gatterer et F. Krus, S. J. Ouvrage traduit de l'allemand par l'abbé Th

Dequin, directeur de l'Institution Saint-Jean à Saint-Quentin. 1 vol. in-16. Prix : 2 fr. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Il faut remercier M. l'abbé Dequin d'avoir présenté aux éducateurs français la traduction de cet ouvrage fort estimé au pays de ses auteurs. Il nous semble appelé à rendre de très grands services aux prêtres, aux parents et aux maîtres chrétiens soucieux de protéger efficacement la chasteté des enfants et des jeunes gens qu'ils ont sous leur garde. Il ne manque pas, il est vrai, d'opuscules qui traitent ce sujet d'une façon théorique, mais nous n'en connaissons pas qui proposent une méthode claire, précise et pratique d'éducation sexuelle. La question, certes, est infiniment délicate, mais il n'est pas un éducateur qui n'ait à s'en préoccuper. Le présent livre, par le nom des auteurs et leurs titres, offre la meilleure garantie d'expérience et d'orthodoxie. Nous le recommandons avec confiance aux maîtres chrétiens.

— MASCARON — *Sermons inédits* publiés avec une préface et des notes par E. Griselle, docteur ès lettres, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion (Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse n° 618)*. Prix : 0 fr. 60. Bloud et C^e, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI).

Mascarou, ce prédicateur dont la réputation, de son temps, balançait celle de Bourdaloue, n'a toutefois laissé qu'un nom. Mort sans avoir rien publié de ses sermons, il n'a jusqu'ici, pas trouvé d'éditeur. A part ses cinq oraisons funèbres publiées aussitôt selon la coutume d'alors, Mascarou n'a rien laissé. Rien donc d'étonnant si l'opinion qu'on a de lui est superficielle et relativement injuste. Grâce aux recherches inédites de M. Griselle, si connu par ses travaux sur Bourdaloue, les lettrés pourront désormais juger sur pièce le talent si remarquable du grand orateur. Les âmes pieuses, elles aussi, trouveront un aliment dans ces très beaux sermons inédits. Aux yeux de tous, ces pages justifieront les succès de notre orateur dans la chaire chrétienne et sa renommée survivant à des écrits trop longtemps ignorés.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.
Téléphone—Bell 91.

" *National 169.*

FONDÉE AU CANADA EN 1885

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nicleurs sur articles
métalliques

51, RUE SOUS-LE FORT, QUÉBEC

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candelabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange. Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soncy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardeuses, etc.

AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

Fabrication et Vente de CIERGES

fabriqués suivant les règlements diocésains

JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.